

par Lucy Muyoyeta *

Un écheveau de facteurs entrave la participation des femmes à la vie collective.

Pour créer un environnement favorable à l'égalité, les obstacles qui empêchent les femmes de participer à tous les niveaux de la vie en société, depuis la famille, la communauté, jusqu'aux niveaux national et global, doivent être identifiés et contrés par des politiques, des législations, des programmes. Les enseignements de la situation en Zambie sont nets à cet égard. Ils renvoient à des éléments de contexte politiques, constitutionnels et légaux, mais aussi économiques, sociaux, et technologiques. Ceux-ci ont un impact différent sur les femmes et sur les hommes.

Une carence de volonté politique

La Zambie fait partie de la communauté économique régionale appelée Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA) et de constellations d'États plus vastes telles que l'Union africaine ou les Nations Unies. Elle a promulgué de nombreuses déclarations, conventions, protocoles, etc. contribuant au progrès de l'égalité des genres et à la promotion de la participation des femmes sur la période 1997-2005 (1).

Comment a évolué la situation des femmes dans cette période ? En 1997, le gouvernement comptait 5 % de femmes, le parlement 10 %, les directeurs de l'administration 20 % (2). En 2003, ces ratios atteignent respectivement 24 %, 12 %, 19 % (3). Il en ressort clairement que la distribution du pouvoir de décision entre les hommes et les femmes est biaisée au profit des hommes. Les femmes n'ont pratiquement aucun pouvoir formel dans l'appareil d'État, parce qu'il y a trop peu de femmes sur la scène politique et au sommet de l'administration publique.

D'une manière générale, le contexte politique est caractérisé par un manque de volonté politique comme en attestent les dispositions inadéquates pour l'égalité des genres de l'actuelle Constitution de la République et du système électoral. En outre, l'orientation des partis politiques dominée par les hommes favorise le parrainage et décourage la participation des femmes.

La femme au second rang

De nombreux obstacles pénalisent les femmes dans le système social.

* *Présidente
du Comité de
Coordination des
ONG pour le genre
et le développement,
Zambie.
(traduction Guillaume
Légaut – CIDSE)*

(1) Dans le cadre de la CDA, la Zambie s'est engagée à atteindre en 2005 la présence de 30 % de femmes dans les instances de décision. C'est en 1997 que les chefs d'État et l'exécutif de l'Union Africaine se sont engagés à cet objectif dans le cadre de la déclaration de la CDA sur le genre et le développement.

(2) **M. Siame, R. Clarke, N. Mulikita, S. Longwe,** *Beyond Inequalities: Women in Zambia*, Southern African Research and Documentation Center (SARDC), Harare (Zimbabwe), 1998, p. 39.

(3) **N. Mulikita, S. Longwe, M. Siame,** *Beyond Inequalities: Women in Zambia*, Southern African Research and Documentation Center (SARDC), Harare (Zimbabwe), 2005, p. 25.



- Dans l'éducation, le niveau d'études des filles est moins élevé que celui des garçons en raison des grossesses, de mariages précoces, de l'impossibilité de payer les droits de scolarité ou de difficultés familiales : lorsque les ressources familiales sont limitées et qu'un choix doit être fait entre l'envoi des filles ou des garçons à l'école, les us et coutumes imposent généralement un choix en faveur des garçons. Facteur aggravant, avec l'expansion de la pandémie du sida, les filles sont appelées à prodiguer des soins à leurs parents malades et aux jeunes enfants de la famille devenus orphelins.
- L'écart croissant entre les genres dans les études renforce le faible niveau d'estime et de confiance en soi des femmes et leur capacité à participer à la gestion des affaires du pays.
- Les systèmes de patriarcat promeuvent les stéréotypes, attitudes et préjugés à l'encontre des femmes. Cela se manifeste souvent dans des pratiques sociales et culturelles négatives.
- Les rôles productifs, reproductifs et communautaires des femmes les surchargent et limitent leurs opportunités.
- Des us et coutumes répandus maintiennent des femmes dans une position subordonnée. Ils sont perpétués en raison de l'existence d'un double système légal (coutumier et moderne). Le droit coutumier est essentiellement patriarcal et s'applique généralement aux affaires concernant le mariage, le divorce, l'héritage et la propriété des biens.
- La dimension de genre de la pandémie du sida devient de plus en plus apparente puisque l'incidence et la prévalence sont plus élevées parmi les femmes que les hommes. Les facteurs biologiques et physiologiques qui font augmenter le taux d'infection des femmes sont encore plus critiques chez les plus jeunes d'entre elles.
- L'insécurité des femmes est persistante dans la sphère publique comme dans la sphère privée, puisque la violence contre les femmes continue d'être répandue. Les cas de viols, agressions et autres crimes violents contre les femmes sont en augmentation.

Une « exclusion technologique »

De même que dans d'autres domaines de développement humain, les femmes sont marginalisées et désavantagées en matière d'accès aux technologies de l'information et de la communication. La dimension genre de la fracture numérique est renforcée par le degré moindre d'alphabétisation et d'études des femmes par rapport aux hommes, de même que les comportements réticents au regard des performances des filles en sciences et en mathématiques. Globalement, le degré de sensibilisa-

*Entre ASTER (1) et OFAD-NAFOORE (2)
s'est construit un fort
partenariat de vision et d'action.*

ASTER intervient au Sénégal depuis 1997 en tant « qu'organisme de formation et réseau de coopération et d'échanges de pratiques au service du développement local en intégrant l'approche genre ». De son côté, à partir de la conviction que la pauvreté n'est pas une fatalité, OFAD cherche l'affranchissement des populations par l'éducation et la formation, le développement d'initiatives créatrices de revenus – à partir d'outils endogènes de financement – et par l'amélioration des conditions d'accès aux soins de santé.

De la rencontre
personnelle
au partenariat réciproque

ASTER et OFAD ont bâti peu à peu un projet de coopération, au Sénégal et en Europe, autour des questions relatives à l'approche genre et développement. Après la rencontre, en 1997, de Baba Koïta d'OFAD (3) et de Marie-Lise Semblat d'ASTER – dans le cadre de l'animation de son séminaire « Femmes, opératrices de changements sociaux », au Collège Coopératif de Paris –, les échanges se sont développés. Cette construction, étape par étape, correspond à la « pédagogie de l'action » promue par ASTER qui se veut adaptation à l'événement et prise en compte de la complexité du contexte.

Ce partenariat a conduit à des pratiques organisationnelles originales sur lesquelles OFAD et ASTER se sont questionnées dès 1999 (4). OFAD-NAFOORE est membre d'ASTER depuis 1997 ; en 1999, l'animatrice d'OFAD a été élue vice-Présidente d'ASTER-International. Il s'agit d'un véritable maillage fonctionnel des structures française et sénégalaise, ASTER-International cherchant à cons-

truire un réseau d'ONG qui soient toutes sur un pied d'égalité. ASTER appartient à une « catégorie, encore limitée en nombre, d'ONG françaises adoptant cette posture », elle est l'« expression d'une plus grande autonomisation du partenaire local » (5).

Dès 1997, un protocole d'accord entre OFAD et ASTER a mis au clair une vision commune centrée sur l'autonomie, la démocratie participative, l'amélioration des conditions de vie des populations et le renforcement des échanges et de la solidarité internationale. Une ébauche de programme (1999) a fait place en 2002 au projet *Passerelles*, expression de « la pédagogie de l'international au service du développement local » caractérisé par un partenariat en quatre stades : mise en relation, rassemblement des moyens et ressources, complémentarités d'action, alliance sur une cause commune (6).

Un projet bien nommé

Ce projet vise à contribuer au changement social et à la lutte contre la pauvreté par le biais de l'émancipation, de la participation citoyenne et de l'accès à une plus grande autonomie (notamment financière) des femmes de la région de Kolda. Il cherche aussi à renforcer les capacités des acteurs du Nord et du Sud

(1) ASTER (Actrices Sociales des Territoires Européens Ruraux) est un réseau international expert en matière de formation en genre et développement auprès d'acteurs ruraux, mais aussi urbains du Nord et du Sud.

(2) Organisation de Formation et d'Appui au Développement.

(3) Précisément, du Carrefour inter-villageois de la jeunesse en Casamance, qui deviendra OFAD.

(4) Dans le cadre des *Rencontres de la recherche féministe dans la francophonie plurielle* (Dakar), elles ont comparé trois formes d'organisation : banque villageoise, réseau, coopérative.

(5) *Rapport final de l'évaluation de l'action des acteurs non gouvernementaux au Sénégal et de leur place dans la politique française de coopération*, Cap Juby, Tech Dev, Remix, décembre 2005.

(6) Selon les stades identifiés par B. Dumas et M. Séguier, *Construire des actions collectives*, Chronique Sociale, Lyon, 1999, page 212.

en matière de formulation et de conduite de projets. Il vise également à améliorer des liens de coopération par des formations adaptées, validant les acquis.

Le projet comporte deux piliers : la formation des agents-es des ONG locales et la constitution d'un lieu de rencontre, d'information, de formation et la création d'initiatives « par » et « pour » les femmes. Plus OFAD mettait en œuvre des actions concrètes élargissant ses domaines et zones d'intervention, plus la nécessité de former ses agents-es et ceux des ONG partenaires s'est imposée. Parallèlement, les limites d'actions ponctuelles auprès des femmes ont fait émerger la nécessité de passer d'interventions sociales à la structuration d'une action collective et à la création d'un lieu ressources, la « maison des femmes ».

La formation porte sur la préparation du Certificat d'Initiative Locale (CIL) qui vise la maîtrise d'un projet de développement (7). L'approche de genre, difficilement intégrée de manière transversale dans les précédentes formations d'ASTER, trouve ici sa place, puisque chaque séminaire (mutations sociétales, développement,...) aborde sa problématique à partir de l'approche de genre. Le terrain avait été préparé. En 2003 et 2004, des agents-es d'OFAD avaient été sensibilisés à l'analyse de genre dans le cadre de la création de l'antenne ASTER-Afrique à Bagdadji. Fin 2005, une intervention sur le genre (apport québécois) a eu lieu lors du séminaire international de lancement de *Passerelles* (8). En mars 2006, à Dakar, tous les intervenants-es du CIL ont été sensibilisés à l'analyse de genre.

Passerelles allie des complémentarités entre le développement local et l'ouverture internationale, l'approche spécifique « femmes » et l'approche Genre et Développement, les formations des agents-es et celles des acteurs-actri-

ces de développement. Les changements induits par *Passerelles* (présidents de communautés villageoises qui associent maintenant les groupements féminins aux réunions, influences des hommes dans la lutte contre les mutilations génitales ou pour la scolarisation des filles au sein de leur famille) sont riches d'enseignement pour les acteurs du Nord.

L'approche de genre n'est pas, ici, uniquement technique. Elle n'est pas une réponse aux injonctions de bailleurs de fonds, mais prend place dans le contexte éminemment politique de recherche de réciprocité et d'égalité dans les relations entre OFAD et ASTER. Celle-ci ne va pas de soi ; la pugnacité partagée pour la difficile recherche de financements a fait place à une lutte permanente pour dépasser les relations habituelles entre bailleurs de fonds et bénéficiaires. Les uns et les autres questionnent ensemble le système et en analysent les contradictions, au Nord et au Sud, pour rechercher des alternatives pour un développement centré sur les hommes et les femmes. Une telle démarche n'est donc pas seulement pédagogique, elle ouvre le champ du politique. C'est un partenariat qui s'est construit sur une vision et une cause communes, où des acteurs d'ici et de là-bas ont constitué un acteur collectif nouveau pour mettre en œuvre des pratiques de changement social.

Marie-Lise Semblat

Présidente d'ASTER-International
aster.aster@wanadoo.fr

(7) ASTER, outre des interventions courtes ou longues sur le genre en France, Belgique, Sénégal, avait mis en œuvre, avec le Collège Coopératif, les formations CIL en France en y intégrant l'approche de genre (Picardie :1999, Bourgogne : 2002).

(8) Qui a réuni 30 femmes-relais de la Maison des femmes, 33 stagiaires CIL, agents-es des O.N.G. locales, 17 membres d'ASTER d'Europe et du Québec, des membres d'ASTER-Afrique (Gambie et

tion aux technologies de l'information et de la communication est toujours bas et la plupart des pays ne disposent pas des infrastructures pour s'engager dans la société de l'information. Le coût élevé de la formation à ces technologies aggrave le problème, car peu de femmes ont les moyens de payer une formation aux nouvelles technologies. Les femmes, on ne doit pas l'oublier, constituent la majorité des pauvres et des analphabètes, ce qui contribue de manière significative à leur marginalisation.

Des droits économiques mineurs

La récession économique qu'affronte le pays depuis deux décennies a réduit les possibilités d'emploi tant pour les femmes que pour les hommes. Toutefois les femmes sont davantage pénalisées, car leur accès au marché du travail est conditionné par les relations de genres, les exigences familiales et les relations de pouvoir au sein des familles. Les femmes subissent généralement des contraintes plus importantes que les hommes dans l'utilisation de leur temps. L'évolution et l'aggravation de la situation économique rendent ces différences plus prégnantes encore.

L'accès des femmes aux ressources telles que la terre ou le crédit est conditionné par l'imprécision des baux ruraux, le manque de droits et de contrôle. Dans la région, la plupart des gens vivent comme travailleurs agricoles ou petits fermiers sur des terres communes ou tribales. La terre est régie en vertu du droit coutumier, qui donne le droit d'usufruit prioritairement aux hommes adultes. Les droits des femmes sur la terre sont donc généralement indirects, par l'intermédiaire des hommes de leur famille. Leurs droits relatifs à la terre découlent de leur statut de filles, sœurs ou femmes. En définitive, elles ne peuvent exercer qu'un droit secondaire sur la terre.

Les institutions de crédit ont tendance, elles aussi, à être orientées en faveur des hommes et à exercer des discriminations à l'encontre des femmes. Historiquement, les femmes ont été empêchées d'exercer leur capacité d'entrepreneuses et de travailleuses parce que les autorités coloniales les avaient reléguées dans leur rôle de femmes au foyer. Les contraintes légales de genre pour accéder, contrôler et utiliser les moyens de production sont aussi très fréquentes.

Pour garantir les conditions nécessaires à la participation des femmes, il est indispensable de mettre en place un programme, à facettes multiples, de réformes constitutionnelles, électorales, légales, politiques, culturelles et sociales.

Lucy Muyoyeta